

N°1475

du 17
SEPTEMBRE
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

MAISON DE JUSTICE

Une réussite de 87,8% à 92,71%
au premier semestre 2021, déjà
mieux que toute l'année 2020 ^(P.3)

EXÉCUTION DES PROJETS FINANCES PAR L'AFD AU TOGO ^(P.4)

Des revues périodiques à venir pour plus d'efficacité et d'efficience

CANTINES SCOLAIRES ^(P.4)

SCANTOGO s'associe au programme avec près de 46 millions CFA

COVID-19

P.3

Des records du nombre de personnes vaccinées par jour

Mesures coercitives, prorogation de l'état d'urgence, multiplication des centres de vaccination...



Chantal Tsègan et Victoire Tomégah-Dogbé, après la séance parlementaire

... Et c'est parmi eux (membres du Gouvernement, Conseil scientifique, préfets, maires, leaders religieux, chefs traditionnels et forces de l'ordre et de sécurité, réunis le 7 septembre 2021 à la Primature) que certains ont proposé que l'accès aux bâtiments publics soit soumis à une preuve vaccinale. Ce sont ces acteurs qui ont fait la proposition que nous avons trouvé pertinente parce que ça pousse le monde à faire cet effort, et le résultat est là aujourd'hui : lundi seul, 20.000 personnes ont été vaccinées alors qu'on avait à peine 100 ou 500 il y a quelques jours...

A noter que, le 14 septembre 2021, c'est un nouveau record du nombre de personnes vaccinées en une journée depuis le début le 10 mars 2021, date de lancement de la campagne contre le Covid-19 par le gouvernement, avec 31.668 personnes vaccinées.

P.4

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

0,7 point de baisse des prix en août sur les principaux marchés de la capitale, en lien avec Tomates rondes et Citrons

Patrimoine

Spider-Man devient le comics le plus cher au monde

L'Homme d'Acier, aka Clark Kent, aka Superman, doit en avoir mouillé son collant de rage : l'égérie de DC Comics, qui avait instauré un record d'enchères en avril dernier, s'est fait détrôner par l'Homme Araignée. Le numéro #15 de Amazing Fantasy, daté de 1962, a franchi la barre des 3,5 millions \$ lors de la



séance qui se déroulait ce 9 septembre.

Superman battu par Spider-Man, même pas en rêve? Probablement pas dans les univers de comics, mais le marteau - et pas celui de Tor - a pourtant adjugé pour 3,6 millions \$ l'exemplaire. Peter Parker y faisait ses tout premiers pas, avec son alter ego, Spider-Man, et

ne se doutait probablement pas que plus d'un demi-siècle après, il deviendrait le comics le plus cher au monde.

Ce qui fera trembler l'observateur attentif, c'est l'inflation: en août 2010, ce même exemplaire #15 était acheté pour 500.000 \$, mais il est difficile de mesurer la qualité de conservation entre les deux volumes.

Patrick Vranken, directeur de vente et expert en BD chez Catawiki, expliquait alors : "Enfants nous économisons pour nous offrir des bandes dessinées, mais peu d'entre nous auraient pu imaginer à ce moment-là qu'elles pourraient un jour devenir des objets de collection convoités qui se vendraient à des millions."

Ce 9 septembre, Heritage Auctions est devenue la star: la plateforme de vente aux enchères a pulvérisé les compteurs pour ce comics vendu 12 cents originellement.

HA proposait là un des quatre exemplaires connus et dans un état parfait - même pas ouvert -, pour lequel un collectionneur avait versé 1,1 million \$, en 2011.

Tintin et la controversée couverture du Lotus bleu, vendu en janvier 2021, conserve cependant la palme avec 3,2 millions \$ (incluant les frais) soit 3,8 millions \$. Mais le Tisseur se rapproche...

Institution

Une réforme du Fonds d'aide à la culture en vue



Le gouvernement envisage une réforme du Fonds d'aide à la culture (FAC), a indiqué le conseil des ministres. Le conseil a ensuite écouté une communication relative au fonds d'aide à la culture (FAC) présentée par le ministre de la culture et du tourisme.

Le gouvernement, dans ce contexte marqué par la pandémie à la Covid-19 à travers la mise en œuvre du FAC, a apporté un appui aux artistes, créateurs et promoteurs culturels. La gestion 2021 a ciblé en particulier les acteurs culturels en mettant en place un processus cohérent et inclusif avec notamment un assouplissement des critères. Au total, 512 projets ont été sélectionnés pour un financement de 300 000 000 de francs CFA.

Le conseil a demandé au ministre de poursuivre la réflexion sur la réforme du FAC afin de le rendre plus efficace et bénéfique au développement culturel de notre pays

Cependant, le chef de l'Etat Faure Gnassingbe a sur son compte Facebook laissé entendre les ambitions de cette réforme. Il évoque "la réforme du Fonds d'Aide à la Culture afin de rationaliser la subvention accordée aux artistes et de contribuer à l'érection effective d'infrastructures culturelles dans le pays".

Depuis son entrée en vigueur en 2013, l'Etat débloque une subvention de 300 à 400 millions CFA devant servir aux financements de petits projets des artistes. Plusieurs centaines de projets ont pu être ainsi financés.

Droits de l'homme

L'écrivain Édouard Limonov vengé par la CEDH

Edouard Limonov, de son véritable nom Edouard Veniaminovitch Savenko, était un auteur russe, et membre fondateur du Parti national bolchevik. Dirigeant d'une coalition faitière rassemblant l'opposition, il est décédé en mars 2020. La Cour européenne des Droits de l'Homme vient de lui rendre justice, en condamnant la Russie. En 2005, le pays avait décidé de dissoudre l'organisation de Savenko, et de faire taire l'opposition par consé-

quent...

Les autorités russes avaient tout d'abord fait dissoudre l'association politique, tout en soulignant que le recours au terme Parti, dans son nom, était illégal en regard d'une législation de 2013. Les requérants avaient porté l'affaire devant la CEDH - cinq ressortissants russes, nés entre 1943 et 1981. Savenko-Limonov est mort entre le dépôt de la requête et la décision de la cour.

Tous les requérants étaient alors ex-

membres de l'organe exécutif de gestion de l'association. Selon leur plainte, entendue par la cour, l'article 11 portant sur la liberté de réunion et d'association, l'article 6 § 1, qui touche à l'accès à un procès équitable, ainsi que l'article 14 - interdiction de la discrimination - étaient tous piétinés par la Russie, indique un communiqué de la CEDH.

La décision de dissoudre le parti fondé par l'écrivain était disproportionnée et inutile - dans une société démocratique

en tout cas. Et l'annulation par contrôle juridictionnel d'un arrêt de la Cour suprême en faveur des plaignants contrevenait à toutes les règles du droit.

Enfin, la CEDH a souligné que le refus d'enregistrer le parti politique auprès des autorités compétentes russes n'était pas suffisamment motivé. La Russie se trouve donc condamnée au remboursement des frais de justice, ainsi qu'à une amende de 10.000 \$ par requérants.

Insolite

Un évêque démissionne pour une romancière érotique SM

Connu pour des positions politiques plus nationalistes que scabreuses, farouchement opposé tant à l'avortement, qu'à l'euthanasie ou des propos homophobes, Xavier Novell, Evêque à Barcelone, le plus jeune de toute l'Espagne, a démissionné pour l'amour d'une femme. La femme, Silvia Caballol, est originaire de Catalogne : psychologue diplômée de la clinique de l'université autonome de Barcelone, elle a réalisé un troisième cycle en psychologie de la santé. Et par la suite, elle ajoute des cours de sexologie, des techniques anti-stress, ainsi qu'une formation au yoga. Elle se dit aussi passionnée par les religions catholiques et musulmanes.

En outre, Silvia Caballol écrit: romancière, orientée vers le satanisme, les fictions érotiques, à tendance sado-masochiste, indiquent les résumés de ses œuvres. Amusant : l'évêque Xavier Novell était un partisan de l'exorcisme plutôt acharné. Un premier point commun - ou comme dirait l'autre, Satan l'habite. A moins qu'il ne le dise plus

tard.

Voici quelques semaines, dans la torpeur de l'été espagnol, Xavier Novell a officialisé sa démission. Stupre. Non : stupeur. Au départ, n'étaient évoquées que "des raisons strictement personnelles", mais au fil des jours, les médias ont mis le doigt sur la responsable de cette défection. Comme qui dirait, on leur a assurément mis la puce à l'oreille (ah, merci M'sieur Duneton)...

En effet, un tel départ - rare - met d'ordinaire des mois à être acté par le Pape, seul habilité, et certains avaient remarqué que la carrière de l'évêque fut brutalement freinée après l'élection de François 1er. Or, non seulement le souverain pontif lui accorda le droit de quitter ses fonctions en quelques semaines à peine, mais plus encore, le Vatican refusait de formuler le moindre commentaire.

Or, loin d'imaginer que cette Ève tentatrice aurait détourné l'homme d'Église de sa profession de foi, c'est en réalité Xavier qui, sous le charme de l'écrivaine, a préféré la chair à l'esprit



fut-il ardent ou Saint. " Dans chaque église, il y a toujours quelque chose qui cloche ", disait Prévert, assez fort pour couvrir le tocsin.

En Espagne, la nouvelle a choqué,

découvrant coup sur coup la démission de son ministère et l'amante en quelques semaines. D'autant que Silvia Caballol est divorcée, avec deux enfants de son premier mariage.

AZIMUTS INFOS

Mars : les tempêtes de poussière contribuent à l'assécher

Les nombreuses tempêtes de sable qui parcourent Mars auraient joué un rôle clé dans la disparition de l'eau à sa surface, selon une étude publiée le 16 août. Des chercheurs se sont basés sur les observations de trois satellites orbitant autour de la Planète rouge pour constater l'impact de ces phénomènes sur l'évolution de l'atmosphère martienne.

L'eau présente sur Mars s'est-elle simplement volatilisée il y a trois milliards d'années ? Une équipe de chercheurs de l'université du Colorado a révélé dans une étude publiée le 16 août dans Nature Astronomy l'une des raisons de la disparition de l'eau à la surface de la Planète rouge. Ayant utilisé les données recueillies par trois sondes différentes, Mars Reconnaissance Orbiter (MRO), Trace Gas Orbiter (TGO) et Mars Atmosphere and Volatile Evolution (Maven), les scientifiques en sont arrivés à la conclusion que l'une des raisons de l'assèchement de Mars serait due aux nombreuses tempêtes de poussière observables dans certaines régions de la planète.

Disparition de l'eau sur Mars : une théorie solide

Il y a environ 4,5 à 3 milliards d'années, Mars possédait de l'eau à sa surface, à l'instar de la Terre. Encore aujourd'hui, elle pourrait abriter des étendues souterraines et il est possible d'observer les calottes polaires au nord et au sud, composées de neige carbonique. Une autre particularité de Mars est la présence de nuages dans son atmosphère, composés de vapeur d'eau se cristallisant en glace en raison de la faible température s'accroissant en gagnant de l'altitude.

En parallèle, des tempêtes de poussière de différentes intensités balayaient la surface aride de Mars. Certaines atteignent une taille colossale et se produisent toutes les trois à quatre années martiennes en moyenne et ont souvent été considérées comme le facteur prépondérant de l'assèchement de la planète, accentué par une augmentation des températures durant l'été dans l'hémisphère sud.

Les trois sondes MRO, TGO et Maven ont observé de nombreux nuages de glace et les astronomes ont compris que des interactions se produisaient avec des tempêtes de sable locales. Ces dernières réchauffent l'atmosphère ténue et froide dans laquelle subsistent les agglomérats de vapeur d'eau. Les molécules d'H₂O vont alors gagner en altitude, quittant progressivement l'environnement "protecteur" de la planète pour se retrouver exposées aux violents rayons ultraviolets émis par le Soleil. Les atomes d'hydrogène vont alors se séparer de l'atome d'oxygène. L'hydrogène, plus léger, va continuer son ascension jusqu'à quitter l'atmosphère et disparaître dans l'espace : c'est ainsi que les sondes orbitant autour de Mars ont assisté à la disparition de molécules d'eau.

Trois sondes à l'épreuve

La combinaison des instruments présents sur trois satellites était nécessaire pour parvenir à cette observation, chacun ayant un rôle bien spécifique. MRO a ainsi pu fournir une imagerie précise de la Planète rouge ainsi que différentes mesures concernant la température à sa surface ou encore la concentration en eau et poussière dans l'atmosphère. TGO a pu relever les taux de vapeur d'eau dans différentes zones tandis que Maven analysait la présence d'hydrogène à une altitude de 1.000 mètres.

Néanmoins, les tempêtes de sable de Mars ne sont pas les seules responsables de la disparition de son eau. La planète a connu divers phénomènes au cours de son évolution, et l'une des principales thèses soutenues est l'hydratation de l'eau par des minéraux présents dans la croûte de Mars. Si une partie du mystère est donc en passe d'être résolue, d'autres éléments devraient éclairer la compréhension de l'histoire de Mars, par le biais des explorations menées par les rovers arpantant ses régions, Perseverance, Curiosity ou encore Zhurong.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Des records du nombre de personnes vaccinées par jour

Mesures coercitives, prorogation de l'état d'urgence, multiplication des centres de vaccination...

Laté Pater

Alors que l'Exécutif demandait une durée supplémentaire de six mois – comme cela se fait depuis la toute première autorisation à prendre, par voie d'ordonnances, toute mesure relevant du domaine de la loi pour lutter contre la propagation du coronavirus, le 16 mars 2020 –, l'état d'urgence et le délai d'habilitation du Gouvernement ont été finalement prorogés de douze mois, soit un an de plus à compter de ce 16 septembre 2021. La deuxième prorogation ayant pris fin le 15 septembre.

En mars 2021, voici les mots utilisés pour justifier la reconduction : situation préoccupante, capacités de prise en charge de plus en plus sollicitées, surcharge hospitalière, épuisement du personnel de santé... Tout doit être fait pour éviter une saturation. En septembre 2021, la saturation est dépassée au point où le CHR Lomé-commune n'est plus le seul centre de traitement des cas Covid-19. La situation de la pandémie reste alarmante au Togo et la circulation du variant Delta a tout compliqué. «Pour nous, c'est très important ces deux lois, elles nous permettront encore de mieux gérer la riposte mais aussi de réagir avec promptitude et avec plus d'efficacité», s'est réjoui la Cheffe du gouvernement, Mme Victoire Tomégah-Dogbé. A la même occasion, la présidente de l'Assemblée nationale, Chantal Tségan, n'a pas manqué de féliciter le gouvernement pour sa bonne gestion de la riposte et ses mesures sociales, et saluer le leadership du Président de la République dans l'acquisition des vaccins pour vacciner les populations. «L'Assemblée nationale a pris sa responsabilité en donnant une large période au gouvernement pour bien mener cette lutte», a-t-elle ajouté.

La différence est que la troisième prorogation de l'état d'urgence et du délai d'habilitation au Togo est accordée au moment où, comme ailleurs, les dirigeants adoptent une attitude plus agressive par rapport à la vaccination. Laquelle vaccination est devenue obligatoire, même si on ne veut lâcher le mot pour heurter la barrière du respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Et n'en déplaise au président du Conseil scientifique du Togo qui cherche toujours à convaincre de ce qu'on ne peut rendre obligatoire que ce qui existe. En tout cas, à la suite des décisions en vigueur depuis le 10 septembre 2021 – interdiction de toutes les manifestations culturelles, sportives et politiques, les célébrations de mariages civils, religieux et traditionnels, des funérailles, fermeture de tous les lieux de culte, des grands bars et des discothèques et boîtes de nuit, accès aux ateliers, réunions physiques et bâtiments administratifs assujetti à la présentation d'une preuve de vaccination, pour une durée d'un (1) mois –, les mots de Mme Victoire Tomégah-



Foule dans un centre de vaccination

Dogbé, devant les députés le 14 septembre, sont sans équivoque : passer par tous les moyens pour finir les doses de vaccin acquises. «Il faut que la stratégie vaccinale soit beaucoup plus agressive ; trouver un moyen pour obliger les uns et les autres à le faire. Et c'est parmi eux (membres du Gouvernement, Conseil scientifique, préfets, maires, leaders religieux, chefs traditionnels et forces de l'ordre et de sécurité, réunis le 7 septembre 2021 à la Primature) que certains ont proposé que l'accès aux bâtiments publics soit soumis à une preuve vaccinale. Ce sont ces acteurs qui ont fait la proposition que nous avons trouvée pertinente parce que ça pousse le monde à faire cet effort, et le résultat est là aujourd'hui : lundi seul, 20.000 personnes ont été vaccinées alors qu'on avait à peine 100 ou 500 il y a quelques jours. Donc on n'a pas le droit de freiner cet élan. Parallèlement à cette stratégie vaccinale plus agressive, nous devons continuer par renforcer le contrôle des mesures barrières. Ces mesures n'ont pas varié et nous devons faire en même temps de la répression, tout faire pour que chacun sache que, si je ne fais pas, il y a une sanction. Nous devons nous discipliner. Nous avons déjà dépassé le stade du moratoire ; il faut y aller directement : respect des mesures barrières, sanctionner, se faire vacciner. Il n'y a pas d'autre choix que ça (...) Oui, nous avons assez de vaccins pour pouvoir vacciner le maximum et atteindre le million d'ici à la fin de l'année, pour la simple raison que nous avons beaucoup de doses en stock. Nous avons une stratégie qui nous permet d'éviter d'aller détruire des vaccins périmés, parce qu'on n'a pas réussi à les consommer. Au Togo, on ne va pas détruire un seul vaccin périmé parce que le vaccin, ça coûte cher. Nous nous organisons pour que les 4 millions de doses commandées, qui coûtent environ 20 milliards de francs Cfa, soient réceptionnées au fur et à mesure. Nous devons encore plus nous mobiliser et démontrer que nous pouvons consommer rapidement le peu de vaccins que nous avons. C'est comme ça qu'on peut nous mettre dans les pays prioritaires à recevoir les doses parce

qu'une chose est de commander, mais l'autre est de tout faire pour réceptionner. Le Togo est l'un des rares pays qui ont réussi à faire les commandes sur fonds propres. Aidez-nous à faire de la pédagogie et à être un peu plus exigeants (...)

Au rythme actuel d'environ 10 000 doses administrées par jour, nous dépasserons plus d'un million de vaccinés d'ici fin décembre 2021. Nous devons maintenir le cap, voire accélérer. Notre pays a reçu, au total, près d'un million huit cent mille



Chantal Tségan et Victoire Tomégah-Dogbé, après la séance parlementaire

doses de vaccins. Si le nombre de doses disponibles n'est pas encore suffisant pour couvrir l'ensemble de la population-cible, d'autres doses sont annoncées dans les prochaines semaines».

A noter que, le 14 septembre

2021, c'est un nouveau record du nombre de personnes vaccinées en une journée depuis le début le 10 mars 2021, date de lancement de la campagne contre le Covid-19 par le gouvernement, avec 31.668 personnes vaccinées.

MAISON DE JUSTICE

Une réussite de 87,8% à 92,71% au premier semestre 2021, déjà mieux que toute l'année 2020

Late Pater

C'est la conclusion à tirer après le bilan des six premiers mois de l'année en cours. Bilan dévoilé par le conseil des ministres. Au premier semestre 2021, 1.209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiations conciliation ont été recensées, avec un taux de réussite de 92,71%. D'après un bilan officiel publié en avril dernier, à la date du 31 décembre 2020, les maisons de justice ont enregistré 1.348 cas dont 590 demandes d'informations juridiques et 758 demandes de médiation. Sur ces demandes de médiation, 542 ont été traitées équivalant à un taux de traitement de 71,5%. Et dans leurs œuvres de médiation,

les maisons de justice ont réussi à concilier 425 cas sur les 542 effectivement traités, ce qui donne un taux de réussite de 87,8%. Toujours en 2020, en matière de recouvrement des créances, les maisons de justice ont dégagé un taux de réussite de 66,35% pour avoir recouvré 12.157.330 francs Cfa sur 18.407.220 francs Cfa.

C'est pour faciliter l'accès au droit et à la justice à tous les citoyens que le gouvernement a créé, par décret en date du 27 février 2018, des maisons de justice. Depuis cette date, leur création suit un rythme soutenu : quatre (4) en 2018 (Cinkassé, Dapaong, Agoe-Nyivé et Baguida) ; cinq (5) en 2020 (Sanguéra, Kpélé Adéta, Anié, Soudou et Kétau) ; huit (8) en 2021 (Gando, Kantè,



Séance d'explication de la maison de justice à la chefferie traditionnelle.

Pagouda, Bafilo, Tchamba, Djarkpanga, Tohou, Elavagnon). Et, le maillage du territoire se fera progressivement au vu des excellents résultats, promet l'Exécutif. Surtout que les populations y adhèrent.

Le fonctionnement des maisons de justice repose sur trois principes : gratuité, simplicité et célérité. Elles

ont pour objet de faciliter, par la conciliation ou la médiation, la résolution de petits litiges, apportant ainsi un premier niveau de conseil et d'information juridique aux populations à la base. Pour professionnaliser et améliorer la qualité des services offerts, l'Autorité pense harmoniser la gestion des cas dans les maisons de justice.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Relatif aux Obligations de relance
La BCEAO injecte 185 milliards dans les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 14 septembre 2021, à une injection de liquidités d'un montant de 3.179,967 milliards de francs Cfa. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 185,150 milliards, contre 182,150 milliards la semaine dernière. L'opération arrive à échéance lundi 20 septembre 2021, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-neuf (89) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'ad-

jugent respectivement 829,050 milliards et 625,900 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 443,300 milliards, du Burkina Faso avec 426,528 milliards, du Mali avec 342,697 milliards. Le Niger s'adjuge 263,842 milliards. La Guinée-Bissau fait 63,500 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est fixé à 3.411,8 milliards en juillet 2021, contre 3.344,9 milliards en juin 2021 et 3.457,5 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 2,00% sur un mois et une baisse de 1,32% sur un an. Il convient de rappeler que les adjudications sont effectuées depuis le 31 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt

minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été réduit de 2,50% à

2,0% à compter du 24 juin 2020.

SUIVEZ-NOUS
pour ne rien rater de la riposte nationale contre le Coronavirus au Togo

covid19.gouv.tg

f @Covid19TG

#Covid19TG

LE NUMÉRO VERT POUR PLUS D'INFO 111

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

0,7 point de baisse des prix en août sur les principaux marchés de la capitale, en lien avec Tomates rondes et Citrons

* Le niveau général des prix a progressé de 2,0% en évolution trimestrielle.

* Il est en hausse de 6,8% en glissement annuel.

Jean AFOLABI

En août 2021, l'INHPC – *Indice national harmonisé des prix à la consommation* – s'est établi à 113,0 au Togo, traduisant une baisse de 0,7% du niveau général des prix à la consommation contre une hausse de 1,1% le mois précédent. Cette baisse est principalement due au recul des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-1,6%) et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-1,6%). La baisse de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau des indices des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+0,4%); «Santé» (+1,1%) et «Boissons alcoolisées tabac et stupéfiants» (+2,1%), souligne l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed).

La baisse de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la régression des indices des postes suivants: «Tubercules et plantain» (-19,7%); «Légumes frais en fruits ou racine» (-19,4%); «Agrumes» (-15,8%); «Légumes frais en feuilles» (-5,5%); «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (-3,7%); «Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande» (-5,5%); «Poissons frais» (-3,9%); viande de «Mouton-chèvre» (-1,6%); «Pains» (-1,6%) et «Autres matières grasses» (-2,7%). Les plus fortes contributions à la baisse de l'indice de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» sont le fait des postes «Electricité» (-10,3%) et «Alimentation en eau» (-3,0%), relèvent les chiffres statistiques.

Au chapitre des contributions positives, les postes ayant contribué à la hausse des indices des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels»; «Santé» et «Boissons alcoolisées tabac et stupéfiants» sont «Cantines» (+15,9%); «Médicaments traditionnels» (+11,9%) et «Vin et boissons fermentées» (+4,7%).

Les produits en baisse d'indices

La diminution du niveau des indices observée en août 2021 est imputable au fléchissement des prix des variétés suivantes: «Iname» (-23,1%); «Agbéli (Manioc frais)» (-14,8%); «Patate douce fraîche» (-13,5%); «Tomates rondes (Pomme)» (-39,5%); «Aubergine locale» (-27,6%); «Gombos frais» (-25,1%); «Carottes» (-16,0%); «Concombre» (-5,1%); «Citrons» (-31,9%); «Oranges locales» (-6,8%); «Salade verte locale (Laitue)» (-27,1%); «Choux

vert» (-14,5%); «Gboman» (-13,1%); «Haricot vert» (-7,5%); «Feuille de haricot» (-7,3%); «Gboyébessé (Piment vert)» (-23,2%); «Piment rouge frais» (-15,1%); «Tchitchinga (Viande de bœuf grillée)» (-21,7%); «Pâté d'abats de bœuf» (-0,5%); «Sika-Sika moumou (Dorade rose fraîche)» (-13,5%); «Afohomé moumou (Sole fraîche)» (-8,8%); «Akpala moumou (Chinchard frais)» (-1,4%); «Viande fraîche de mouton au kg» (-2,0%); «Viande fraîche de chèvre au kg» (-1,5%); «Pain sucré artisanal sucré» (-1,7%); «Pain artisanal salé» (-1,7%); «Pain en baguette» (-1,1%); «Décou (Noix de palme)» (-3,3%); «Prix d'un consommateur-type d'électricité» (-10,3%) et «Prix d'un consommateur-type d'eau» (-13,1%)2.

Les produits en hausse d'indices

Quant aux variétés ayant renchéri en août 2021, l'Inseed cite entre autres: «Plat courant dans une cantine de services publics» (+26,6%); «Herbe Zangara pour paludisme» (+56,2%) et «Tchoukoutou local artisanal» (+8,4%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,1% sur le plan national. **L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a progressé de 0,5%.**

Les indices des prix des «Produits frais» et des produits énergétiques ont respectivement baissé de 4,3% et 2,4%. Au regard de la provenance, les prix des produits «locaux» ont régressé de 1,1%. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur primaire (-6,0%) et «tertiaire» (-1,0%) amortis par la hausse des prix des produits du secteur secondaire (+0,9%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement de la diminution des prix des produits «non-durables» (-1,1%).

En évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en août 2021 a progressé de 2,0% comparativement à la situation de mai 2021 (évolution trimestrielle). Cette évolu-



tion est la résultante d'une part, de la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+4,3%), «Transports» (+4,9%), «Restaurants et Hôtels» (+1,3%), «Tabac et stupéfiants» (+6,1%), «Santé» (+0,6%), «Biens et services divers» (+0,3%), «Loisirs et culture» (+0,3%), «Communication» (+0,1%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,1%) et d'autre part, de la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-1,6%), «Enseignement» (-0,9%) et «Articles d'habillement et chaussures» (-0,1%), selon l'Institut national de la Statistique.

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,4%); des «Produits frais» (+2,3%) et des produits de l'«Energie» (+2,0%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits «locaux» (+1,7%) et «importés» (+1,5%).

Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des produits «Non durables» (+3,0%) jugulée par la baisse des prix des «Services» (-0,7%). Le renchérissement des prix des produits du secteur secondaire (+1,7%) et primaire (+4,8%) amorti par le fléchissement des prix des produits des secteurs tertiaires (-0,7%) a induit la baisse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport

à août 2020), le niveau général des prix a progressé de 6,8% consécutivement à la hausse des prix de toutes les fonctions de consommation dans les proportions suivantes: «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+15,0%); «Restaurants et Hôtels» (+3,9%); «Transports» (+5,3%); «Communication» (+5,7%); «Biens et services divers» (+1,2%); «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,4%); «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,4%); «Loisirs et culture» (+1,7%); «Santé» (+1,1%); «Tabac et stupéfiants» (+4,0%); «Enseignement» (+0,9%) et «Articles d'habillement et chaussures» (+0,05%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+15,8%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+4,4%) et des produits de l'«Energie» (+3,4%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle est expliquée essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+8,8%).

Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix respectivement des produits «Non durables» (+10,4%) et des «Services» (+2,0%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «secondaire» (+5,4%), «primaire» (+19,3%) et «tertiaire» (+2,0%).

Le taux d'inflation, affirment les statistiques, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, au niveau national s'est maintenu à 3,6%.

Exécution des projets financés par l'AFD au Togo

Des revues périodiques à venir pour plus d'efficacité et d'efficience

Late Pater

Renforcer le capital humain via le système éducatif ; développer le secteur énergétique ; pour de meilleurs services de base d'eau et assainissement ; appui au secteur financier et bancaire. Ainsi parle l'Agence française de développement (AFD) de ses actions déclinées en projets au Togo. Ce 14 septembre 2021, le portefeuille de l'intervention de cette institution financière publique de la France a connu sa première revue, autour de la Secrétaire générale de la Présidence togolaise, Mme Ablamba Sandra Johnson, et du Directeur pays de l'AFD, M. François Jacquier-Pélessier. Le montant global du financement de l'AFD en cours au Togo est de 130 milliards de Francs Cfa dont 49 milliards en subvention. Ce portefeuille comporte dix projets repartis dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, la formation professionnelle, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

Les deux parties ont ainsi évalué l'avancement de la mise en œuvre des projets et les résultats obtenus. Elles ont mis en évidence le regain du dynamisme de l'économie togolaise, avec un défi de mobilisation du financement international, qui appelle un suivi efficace des conventions des financements et des marchés publics pour une meilleure consommation des ressources, et exprimé leur satisfaction au regard de ces résultats positifs enregistrés et se sont félicités du dynamisme du partenariat. Toutefois, des défis à relever pour une exécution optimale des projets. Aussi les deux parties ont-elles convenu de la mise en place d'un mécanisme de suivi et de pilotage du portefeuille de l'AFD et se sont également engagées à organiser des revues périodiques pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des projets.

Mme Ablamba Sandra Johnson a salué la tenue de cette première revue, au moment où le gouvernement

met en œuvre la Feuille de route 2020-2025 avec une nouvelle dynamique de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des investissements publics pour une croissance économique inclusive, durable et génératrice des emplois. «Je saisis cette opportunité pour exprimer à l'Agence française de développement la profonde gratitude du gouvernement pour ses appuis multiformes constamment renouvelés dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les pistes rurales et métiers de l'industrie», a-t-elle déclaré. Avant d'inviter tous les acteurs impliqués à jouer leur partition en vue de réaliser une performance optimale dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets du portefeuille de l'Agence.

L'Agence française de développement appuie le Togo depuis les années 1960.

Source : Présidence togolaise

Par une convention avec le ministère du Développement à la base

SCANTOGO s'associe au programme des cantines scolaires

45 millions 812 mille francs Cfa, c'est le montant d'une convention de financement des cantines scolaires intervenue ce mardi 14 septembre 2021 à Sika-Kondji, dans la préfecture de Yoto, et qui cible plus de 2000 écoliers de 10 écoles primaires publiques du canton de Tokpli, dans la commune Yoto 3, une localité qui abrite les installations de la Fondation HC-Togo. La convention associe en cela le ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et la société SCANTOGO, à travers sa Fondation HEIDELBERG CEMENT-TOGO (FHC-TOGO), indique

l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb).

Dans son ambition d'étendre la fourniture des repas scolaires à au moins 20% des écoles à l'horizon 2025, explique le gouvernement, l'Etat togolais a renforcé le cadre juridique et réglementaire de cette intervention par l'adoption en Assemblée nationale de la loi n° 2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire au Togo. Dans la même veine, l'Etat a entrepris d'engager les entreprises du secteur privé national et la société civile dans le financement des cantines scolaires en vue de lui assurer sa

durabilité.

Exécutées dans une approche de contribution communautaire de 10 francs Cfa par enfant, par repas et par jour depuis 2020, les cantines scolaires requièrent une dotation annuelle complémentaire de 2,23 milliards de francs assurée par l'Etat et ses partenaires pour environ 100 000 écoliers. Elles ont pour objectif d'accroître l'accès des enfants des communautés les plus pauvres du Togo à des repas scolaires réguliers, ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et la rétention dans les écoles des zones ciblées.

La cérémonie de signature de



convention a réuni le ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Mme Myriam Dossou-d'Almeida, le Préfet de Yoto, le Lieutenant-colonel Afan Kodjo Sodokpo, la directrice générale de l'Anadeb, Mme Mazalo Katanga, le directeur gé-

ral de SCANTOGO et président de la Fondation FC-Togo, Eric Gougnac, le maire de la commune Yoto 3, Kokou Dégbé, le président du Comité cantonal de développement et le chef d'inspection de l'enseignement primaire de Yoto Est et Ouest. L'occasion pour la ministre

de faire un tour à Assoukondji, dans le canton de Tokpli, des infrastructures socio-éducatives en cours de construction grâce à un financement de SCANTOGO à travers la Fondation Heidelberg Cement, au profit de l'EPP de la localité. L'infrastructure compte 4 classes plus un bureau et des sanitaires.

La visite s'est poursuivie au centre d'entrepreneuriat de la Fondation HEIDELBERG CEMENT TOGO ainsi que la pépinière qu'exploite la Fondation ; pour de toucher du doigt les œuvres sociétales accomplies par SCANTOGO à travers sa Fondation, suivant sa politique d'être un bon voisin des populations des localités qui abritent leurs installations.

FOOTBALL/CLASSEMENT FIFA

La France chute du podium, le Togo s'enfonce un peu plus

La FIFA a dévoilé jeudi son classement des nations. Au niveau mondial, un changement important est à signaler puisque l'Angleterre a éjecté la France du podium et les champions du monde en titre se retrouvent désormais 4e. Côté africain, le Togo dégringole à la 136e place.

Hervé A.

Avec pas moins de 152 matches de qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA disputés aux quatre coins de la planète en cette première quinzaine de septembre, auxquels s'ajoutent 25 rencontres amicales, le dernier Classement Mondial FIFA/Coca-Cola paru ce 16 septembre connaît de nombreux changements.

Si le duo tête composé de la Belgique (1e) et du Brésil (2e) reste le même, il y a par exemple du nouveau sur le podium. Suite à ses récents résultats mitigés dans ces éliminatoires (deux matches nuls et une victoire), la France (4e, moins 1) sort du Top 3 et permet à l'Angleterre (3e, plus 1) d'y faire son retour, neuf ans après, suite à deux victoires et un match nul.

Fort de ses trois succès en autant de matches, le Danemark (10e, plus 1) intègre lui un Top 10 dans lequel le Portugal (7e, plus 1) et l'Espagne (8e, moins 1) interviennent leurs positions.

Les avancées les plus notables du TOP 50 sont à mettre au crédit de l'IR Iran (22e, plus 4), de la Russie (37e, plus 4), de la Norvège (39e, plus 4), de l'Écosse (45e, plus 4) et de la République d'Irlande (47e, plus 4).

Mais c'est au-delà de la 50ème place

qu'on trouve les meilleures progressions, à savoir celles de la Libye (110e, plus 12), du Canada (51e, plus 8), du Libéria (144e, plus 6), de Malte (171e, plus 6), du Panama (68e, plus 6), de la Bulgarie (70e, plus 5) et de l'Arabie Saoudite (56e, plus 5).

Côté africain, après les deux premières journées des éliminatoires du Mondial 2022, plusieurs changements étaient attendus, mais aucun bouleversement n'a finalement eu lieu. Le Sénégal, vainqueur de ses deux matches qualificatifs contre le Togo (2-0) et le Congo (3-1), reste solide leader africain et gagne même une place au niveau mondial, ce qui lui permet d'intégrer le Top 20 (une position qu'il avait perdu au mois d'avril) !

Les Lions devançant toujours la Tunisie, désormais 25e nation mondiale, et l'Algérie, qui avait éjecté le Nigeria du podium africain le mois dernier mais qui ne progresse pas cette fois et reste 30e au niveau mondial. Suit le Maroc, 33e, qui perd une place au niveau mondial.

Mention spéciale à la Libye, qui a fait tomber le Gabon (2-1) puis l'Angola (1-0) pour se hisser en tête de son groupe éliminatoire au Mondial. Désormais 110e au niveau mondial, les Chevaliers de la Méditerranée font un bond



de 12 places, soit la meilleure progression du mois toutes confédérations confondues !

Enfin, comme on devrait s'y attendre, le Togo s'enfonce un peu plus avec 5 places de perdu dans le classement

après ses deux dernières défaites contre le Sénégal et le Congo.

Le prochain classement mondial FIFA/Coca-Cola sera publié le 21 octobre 2021.

BREVES

L'ex ministre des Sports coupable de détournement

Coupable. Telle est la sentence prononcée mercredi 15 février par la justice kényane à l'encontre de l'ancien ministre des Sports du pays, Hassan Wario. Coupable de corruption et d'abus de pouvoir dans un scandale de détournement de plus de 800 000 dollars destinés à l'équipe olympique pour les Jeux de Rio en 2016.

Hassan Wario et l'ancien responsable du comité olympique kényan, Stephen Soi, qui faisait office de chef de mission, ont bien pioché dans la caisse. Ils ont détourné une partie de l'argent alloué par les autorités pour payer les vols et l'hébergement de la délégation du Kenya aux Jeux de Rio de Janeiro.

En attendant, les deux hommes restent en détention. En revanche, les quatre autres prévenus, l'ancien secrétaire général du comité national olympique, Francis Paul, et trois autres fonctionnaires du ministère des Sports, ont tous été acquittés. Hassan Wario, ministre des Sports entre 2013 et 2018, est le plus haut responsable du gouvernement à être condamné pour corruption dans le cadre du scandale olympique. Il était l'ambassadeur du Kenya en Autriche lorsqu'il a été arrêté et inculpé.

L'AMA prévient la Russie

L'heure est aux mises au point pour l'Agence mondiale antidopage (AMA) dans le feuillet de ses relations avec la Russie. Son président, le Polonais Witold Banka, a rencontré pour la première fois depuis la suspension de la Russie le ministre russe des Sports, Oleg Matytsin, mercredi 15 février en Turquie.

La rencontre est restée courtoise. Mais le communiqué publié par l'AMA au terme de cet échange laisse peu de place au doute : la Russie devra rester dans les clous. En substance, l'AMA prévient la Russie de ne pas commettre d'obstruction dans les tests antidopage menés sur son sol. Elle l'invite également à trouver au plus vite un titulaire au poste de directeur général de l'Agence nationale antidopage (RUSADA), inoccupé depuis un an et le licenciement de Yuri Ganus, officiellement pour irrégularités financières.

Mais Witold Banka insiste : sa nomination devra suivre un processus rigoureux afin de s'assurer que la bonne personne soit embauchée. Le recrutement d'un directeur général pour la RUSADA figure même en bonne place, aux yeux de l'AMA, parmi les conditions à une réintégration de la Russie dans le mouvement olympique. Witold Banka rappelle également que la RUSADA devra conserver son indépendance et qu'il ne sera toléré aucune ingérence des autorités sportives ou de l'État russe dans ses opérations.

Le Nigéria dévoile sa liste définitive

L'entraîneur-chef de l'équipe nationale féminine du Nigéria Otis Hughley Jr a publié ce mardi la liste définitive de 13 D'Tigress retenues pour l'AfroBasket women 2021 qui aura lieu à Yaoundé au Cameroun du 18 au 26 septembre.

De retour dans l'équipe, l'arrière shooteuse expérimentée, a été aussi retenue dans cette liste. Les autres joueuses présentes aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, retenues par l'entraîneur Otis Hughley sont : la capitaine Adaora Elonu, Ezinne Kalu, Promise Amukamara, Ify Ibekwe, Pallas Kunayi-Akpannah, Oderah Chidom, Victoria Macaulay, Elizabeth Balogun, Nicole Enabosi et Amy Okonkwo.

Seulement six joueuses ont déjà été championnes d'Afrique avec le Nigéria à Dakar au Sénégal en 2019. Il s'agit de la MVP Ezinne Kalu, la capitaine de l'équipe Adaora Elonu, Sarah Ogoke, Promise Amukamara, Ify Ibekwe et Victoria Macaulay.

On note tout de même l'absence de deux joueuses cadres, Evelyn Akhator et de Jennifer Nyingifa, toutes les deux doubles championnes d'Afrique avec le Nigéria notamment en 2017 et 2019 et aussi quart-finalistes de la Coupe du monde 2018.. Championne d'Afrique en 2019 et quart-finaliste de la Coupe du monde FIBA 2018, Sarah Imovbioh est aussi absente de la liste, mais pour une raison de blessure. La joueuse vétérane Aisha Mohamed Balarabe a sans surprise pris sa retraite internationale comme prévue après les JO de Tokyo.

Sur le papier, le Nigéria débarque à Yaoundé tout de même avec une équipe construite pour la médaille d'or dans le seul objectif de réaliser un Three-peat historique.

BASKETBALL/FIBA

Hamane Niang retrouve son bureau présidentiel

Parenthèse refermée pour Hamane Niang Contraint de renoncer temporairement à son rôle de président de la Fédération internationale de basketball (FIBA) pour avoir été cité dans une enquête pour abus sexuels, le dirigeant malien peut reprendre sa place.

La FIBA l'a annoncé mardi 14 septembre par un communiqué, où elle explique que "le rapport indépendant ne fournit aucune preuve à l'appui des allégations selon lesquelles le président, Hamane Niang, était au courant ou aurait dû être au courant des abus sexuels commis au sein de la Fédération



tion malienne de basketball."

Les soupçons d'abus sexuels au sein de la Fédération malienne avaient

été révélés par le New York Times et Human Rights Watch, une organisation de défense des droits de l'homme. Ils avaient amené la FIBA à ouvrir une enquête, pendant laquelle Hamane Niang avait choisi de se mettre en retrait de son mandat présidentiel.

L'enquête a conduit à la suspension de trois nouveaux membres de la Fédération malienne de basketball : le coach Fanta Diallou, le secrétaire général Seydou Maiga et le vice-président Amadou Traore. En juin dernier, la FIBA avait déjà suspendu deux entraîneurs, Amadou Bamba et Umar Sissoko, plus un officiel, Hario Maiga.

Cinq semaines plus tard, l'instance avait également prononcé la suspension du président de la fédération, Harouna Maiga. En revanche, Hamane Niang a été blanchi des allégations selon lesquelles il avait gardé le silence sur des abus sexuels commis à l'encontre de joueuses de son pays.

"L'officier d'intégrité ayant confirmé mon innocence, je vais maintenant reprendre mes fonctions officielles à la FIBA, a déclaré le Malien, arrivé à la présidence de la FIBA en août 2019. Mais ces infractions doivent être dûment poursuivies par la FIBA dans le cadre de procédures indépendantes."

BOXE

Pour l'AIBA, le CIO doute toujours

Mais à moins de trois ans des Jeux de Paris 2024, l'avenir olympique de la Fédération internationale de boxe semble toujours aussi compromis. L'arrivée d'un nouveau président, le Russe Umar Kremlev, lancé à fond de train depuis son élection l'an passé dans un plan de réformes, n'y change pas grand-chose.

Dans une lettre adressée à l'Association Internationale de Boxe (AIBA), le Comité International Olympique (CIO), par la voix de son Directeur Général Christophe De Kepper a de nouveau fait part de ses vives inquiétudes concernant la situation de la Fédération Internationale.

Christophe De Kepper détaille les sujets de préoccupation relevés dans le rapport du comité de pilotage spécial du CIO sur la boxe, présenté par Nenad Lalovic devant la commission exécutive. Ils tiennent en trois points : la gouvernance, les finances et l'arbitrage. Tout sauf anecdotique.

Sur la question de la gouvernance, le

CIO explique "prendre note" de l'adoption par l'AIBA de nouveaux statuts, avec notamment la création d'un comité d'éthique et d'un comité disciplinaire. Un pas en avant, suggère Christophe De Kepper. Mais le Belge insiste : "La bonne gouvernance ne devra pas être appréciée uniquement sur les règles, les projets futurs ou un changement de la marque". En clair, les textes ne pourront pas suffire, ils devront être suivis d'actes. Et là, problème, le CIO peine à les dénichier.

Il relève notamment "qu'aucune nouvelle équipe de direction parmi les officiels élus n'a été mise en place pour intégrer efficacement le changement de culture dans la gouvernance d'AIBA." Il constate également "un certain chevauchement des compétences concernant la gouvernance actuelle de l'AIBA", pointé dans les conclusions du rapport du Canadien Richard McLaren.

Question finances, le CIO explique souhaiter que son expert indépendant, le



cabinet d'audit EY (ex Ernst & Young), puisse avoir accès à tous les documents susceptibles de confirmer que l'endettement de l'AIBA est épongé ou en voie de l'être, et que la fédération a réellement mis en place un plan de financement solide et crédible.

Enfin, le CIO se montre très sceptique quant aux réformes du système de jugement dans les compétitions estampillées

AIBA. L'instance olympique explique avoir été "informée d'un certain nombre de plaintes au sujet du système d'arbitrage et jugement de la part des participants aux championnats du monde juniors de l'AIBA et aux championnats d'Asie qui ont eu lieu en début d'année."

Le CIO remarque également que dans la révision des procédures d'arbitrage et jugement de l'AIBA pour les prochains championnats du monde, prévus à Belgrade à la fin du mois d'octobre 2021, "nous n'avons pu constater aucune intégration significative des bonnes pratiques du groupe de travail du CIO sur la boxe partagée avec l'AIBA en mars 2021."

Christophe De Kepper conclut son courrier par cette mise en garde : "Sur la base de ce qui précède, la commission exécutive du CIO a réitéré ses plus vives préoccupations et réaffirmé sa position antérieure concernant la place de la boxe au programme des Jeux Olympiques de Paris 2024 et des éditions futures des Jeux Olympiques."



LA TCE 2021



Tranche Communale Entente 2021

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

Découvrez trois (03) montants identiques et gagnez une (01) fois ce montant.

Découvrez trois (03) fois AVION et gagnez un voyage par avion en Côte d'Ivoire pour participer au tirage du programme extraordinaire régional.

DOUBLE CHANCE

Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du tirage : Côte d'Ivoire

Date du tirage : vendredi 24 septembre 2021

NUL SI DÉCOUVERT

0-00000-000

200 FCFA

1- Gagne jusqu'à 500.000 FCFA au grattage!

2- Remporte un séjour à Abidjan et jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage!

3- Rafle jusqu'à 100.000 FCFA avec tes tickets non gagnants, au tirage des lots intermédiaires!

DATE DU TIRAGE : 24 SEPTEMBRE 2021

Togo/ L'inclusion.

Pour une période post covid des personnes handicapées

Etonam Sossou

L'inclusion du handicap est un aspect essentiel du respect des droits humains, du développement durable, de la paix et de la sécurité. Elle est essentielle à la promesse inscrite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté. L'engagement pour la réalisation des droits des personnes handicapées n'est pas seulement une question de justice mais un investissement dans notre avenir commun. Creusant les inégalités préexistantes et révélant l'ampleur de l'exclusion, la crise mondiale liée à la

COVID-19 montre combien l'inclusion du handicap est indispensable. Au nombre d'un milliard, les personnes en situation de handicap forment un des groupes les plus exclus de la société et sont comptées parmi les plus durement touchées par la crise actuelle, en termes d'accroissement de la vulnérabilité. Même en temps normal, elles ont un accès moindre que quiconque aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi ou à la vie sociale. Elles sont exposées à un risque élevé de pauvreté, de violence, de négligence, de discrimination, d'exclusion ou d'atteintes et sont au nombre des personnes les plus marginalisées dans les

communautés touchées par la crise. Comme elles subissent de façon disproportionnée les incidences, directes ou indirectes, de la pandémie de COVID19, leur situation n'a fait que s'aggraver. En tenant compte du handicap, la riposte et la relance serviront mieux l'intérêt commun car elles endigueront de façon plus systématique la propagation du virus et permettront de reconstruire sur des bases meilleures. L'inclusion du handicap rend les systèmes plus souples et donc mieux à même de s'adapter aux situations complexes, en ciblant les personnes les plus à la marge avant toutes autres.

Etonam Sossou

S'il y a un secteur d'activités qui a pu résister à la crise économique, conséquence de la situation sanitaire liée à la covid19, c'est bien l'industrie funèbre. Les cérémonies funèbres restent malgré tout des occasions pour afficher son statut social. Des rendez-vous que les togolais ne veulent plus rater.

Gauthier vient d'apprendre le décès de son père. Il est attristé par la nouvelle. Mais la douleur de ce jeune professeur en service dans un lycée de la place va au-delà de celle née de la perte d'un être cher. Lui qui s'était promis d'enterrer dignement son père. Il lui faudra du temps s'il veut tenir sa promesse. Comme l'exige presque la mode, cet enseignant veut marquer les esprits de ceux qui viendront assister aux obsèques de son géniteur. «Qu'il y a crise sanitaire ou pas, le défunt reste et demeure mon père. On va attendre jusqu'à la levée des restrictions du gouvernement et l'enterrer dignement. Nous sommes 11 enfants si chacun apporte 300 mille FCFA, on rendra les obsèques grandioses», nous confie l'enseignant.

Si dans certains coins du pays, on ne fait pas toujours attention à la personnalité du défunt, dans d'autres le rang social du décédé est déterminant pour le type d'ob-

sèques qui lui sont réservées. « On n'enterre pas un chef comme un notable, ou comme un simple membre de la communauté. Covid19 peut tuer les êtres humains mais il ne changera pas à nos rites funéraires », souligne Alain T., qui semble s'y connaître. Reste que de plus en plus, les obsèques sont de véritables occasions pour se faire voir.

La démonstration commence souvent à la morgue. Très souvent, ce n'est qu'après plusieurs semaines, voire des mois passé à la morgue que les membres de la famille se décident à organiser la mise en bière du corps. Le niveau de la fortune se mesure à la qualité du cercueil, fait avec du bois rare, des gerbes de fleurs qui recouvrent presque entièrement le cercueil, des foulards, tee-shirts, casquettes et autres gadgets marqués de l'effigie du mort.

Puis, il y a les interminables cortèges de véhicules avec gyrophares et sirènes qui font un bruit à vous rompre le tympan à leur passage. Un responsable des pompes funèbres, qui fait dans la location des corbillards et la vente des cercueils, indique qu'il est difficile d'évaluer le coût d'une levée de corps. « Tout dépend de celui qui vient solliciter nos services. Le prix des cercueils oscille entre 50 000 FCFA et un million de FCFA. Ça se négocie, un client peut dépenser 300 000 FCFA tandis qu'un autre mettra deux millions de FCFA pour le même tra-

vail ». A cela s'ajoute la location du corbillard. Le prix varie selon le prestige qu'il offre et la distance à parcourir, et peut se négocier au-delà du million de FCFA.

Une autre étape au cours de laquelle la fortune familiale est mise en exergue est le moment de l'inhumation et de la collation. Après avoir dépensé énormément d'argent dans l'impression des « faire-part », des banderoles, des livrets programmes pour mieux indiquer à l'assistance la « valeur de celui qui s'en va », certaines personnes n'hésitent pas à faire filmer la cérémonie. On note aussi la présence des groupes de danses, des offices religieux qui mettent en scène à la fois plusieurs hommes de Dieu. Pour mettre tout le monde à l'aise, on invite un service traiteur qui assure la totalité de la collation. La boisson n'est pas en reste, avec un accent sur la marque. Plus il est coûteux, mieux il donne de la valeur à la cérémonie. « Chez nous, on ne peut pas parler de collation sans viande de chèvres ou de bœuf, ce sont des mets essentiels pendant les obsèques. Vous devez trouver les moyens financiers pour vous en procurer. Sinon vous serez à la risée des gens », lance Jeannine. Avant d'ajouter : « il faut que ça change les temps sont difficiles mais les parents qui vivent au village ne veulent rien comprendre. Pour eux c'est la tradition et il faut la respecter à la lettre ».

Sécurité routière

Ces règles fondamentales souvent négligées

Etonam Sossou

Le taux des accidents de circulation routière est de plus en plus élevé dans notre capitale, à cause des règles fondamentales nécessaires à la circulation routière qui sont la connaissance des codes de la route, la lecture de la circulation, et la maturité dans la conduite.

La majeure partie des conducteurs d'automobile ou des engins à deux roues de Lomé ne prennent pas la moindre peine d'apprendre les règles nécessaires à la circulation urbaine. C'est ainsi qu'on constate la violation permanente des feux rouges, les virages à 60 km/h tel qu'un

ambulancier, sans oublier les flagrantes traversées sans le moindre détour, etc. Ce sont des situations qui résultent du non passage dans les écoles spécialisées en la matière.

La deuxième catégorie d'ignorance que connaissent les loméens est celle relative à la question de la lecture de la circulation. Certes, nous convenons avec le conducteur qu'il peut se trouver dans ses droits, mais il doit aussi savoir que celui qui s'est déjà engagé en premier est prioritaire en matière de la circulation. C'est souvent ainsi que certains conducteurs se croyant dans leur droit parviennent à ramasser à leur passage d'autres prioritaires.

La dernière catégorie des causes d'accident de circulation routière est celle qui découle de la maturité du conducteur, car on peut être âgé, mais pas assez matures. C'est souvent le cas de nos conducteurs, et comme le dit un adage "l'enfance est partie, mais l'enfance est restée", parce que ce sont les conducteurs qui se conduisent totalement comme des enfants vues leurs agitations et raisonnements. Pour un rien, ils sont prêts à se battre comme des animaux dans de petites disputes résultant de la circulation. On doit révolutionner ces mentalités pour qu'il y ait une amélioration.

Portrait / A travers son engagement citoyen

Kouyegna Timalagou, l'ambulancier de Nadoba

À une trentaine de kilomètres environ du côté Est de la ville de Kanté résident les peuples batamariba de Koutamakou. Un peuple historique du nord Togo reconnu pour leur art et la présence du château temberma. Au milieu de ce peuple, l'on retrouve Kouyegna, volontaire d'engagement citoyen (VEC) de la vague 05 qui, à travers son engagement, est aujourd'hui ambulancier de l'USP Nadoba, le centre de santé de la communauté.

À la recherche d'un avenir meilleur, Kouyegna Timalagou a décidé d'embrasser le volontariat pour le compte de la phase 05 dans la commune de Kéran 3, affirme l'Agence nationale du volontariat du Togo (ANVT). Reconnu pour son dynamisme et son leadership dans la gestion des jeunes de sa commune, il a marqué positivement les premières autorités locales. Après sa mission agréablement accomplie, Kouyegna décide de participer à un recrutement externe des

agents conducteurs de tricycle ambulancier et fut retenu, et formé à cet effet par l'ONG Santé intégrée. Pour le major dudit centre de santé et certains accompagnants de malade de l'USP Nadoba, "c'est un jeune homme qui est à la hauteur et comble toutes les attentes".

À l'agence du volontariat, on estime que faire le VEC a été pour Kouyegna une occasion de se faire un nom dans la société actuelle, ce qui n'était pas le cas auparavant. La garde, la conduite d'urgence des malades au chef-lieu de la préfecture Kanté, à 29 km de Nadoba, entre autres, sont les quelques tâches qu'assume Kouyegna au sein de l'USP.

Celui-ci ne manque pas d'exprimer sa reconnaissance aux plus hautes autorités et à l'endroit de l'ANVT pour les nombreuses formations reçues au cours de son volontariat qui ont fait de lui ce qu'il est aujourd'hui. Pour plus d'autonomie,



Kouyegna Timalagou compte se lancer dans l'élevage pendant ses jours de repos, selon les confidences de l'Agence nationale du volontariat du Togo.

Source : Agence nationale du volontariat.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1599
DE LOTO BENZ DU 08 - 09 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1600 de LOTO BENZ de ce mercredi 15 septembre 2021.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, c'est à LOME, TABLIGBO, SOKODE, DAPAONG que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont obtenu le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi, à LOME, deux lots de 1.000.000F CFA et trois lots de 1.250.000F CFA, qui ont été recensés sur les points de vente 50244, 70026, 70135 et 6300.

A TABLIGBO, l'opérateur 80025 a enregistré un lot de 1.000.000F CFA

Les villes de SOKODE et DAPAONG ne sont pas en reste avec respectivement un lot de 1.000.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA remportés sur les points de vente 10236 et 10125.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1600 de LOTO BENZ du 15 Septembre 2021

Numéro de base

69 74 59 54 50



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

